



SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DU PONT SOLLIÈRES

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 069-200050730-20260227-2026_01-DE

DEPARTEMENT
du R H O N E

ARRONDISSEMENT
de Villefranche Sur Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

OBJET

« Débat d'Orientation budgétaire
2026 »

N° 2026-01

Séance du 27 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept février à 11 heure, les membres du comité syndical du Syndicat Mixte d'Assainissement du Pont de Sollières se sont réunis à Porte des Pierres Dorées, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément au code général des collectivités territoriales, le 11/02/2026

Nombre de membres

En exercice : 10

Présent : 8

Votants : 9

Pouvoirs : 1

Présents : Mrs BESSON François - BOURBON Bernard - DEBRUN Yannick - DUFRENE Dave - GUYENNON Bernard - LEROY Bertrand - ROQUECAVE Jacky - VIVIER MERLE Christian

Pouvoirs : de Mme ROCHETTE Myriam à M. BESSON François

Secrétaire de Séance : M. DUFRENE Dave

L'article 107 de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe) a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT relatifs au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1

Monsieur le Président précise qu'une délibération doit être prise afin de constater que le Débat d'Orientations Budgétaires a bien été présenté.

Dans ce cadre, le rapport d'orientation budgétaire transmis à l'ensemble des délégués du syndicat, et annexé à la présente délibération, est présenté par Monsieur le Président.

Après avoir débattu sur les orientations budgétaires 2026 en vue de la préparation des budgets primitifs 2026, pour le budget principal Assainissement Collectif et le budget annexe de l'Assainissement Non Collectif,
Le Comité syndical,

Après cet exposé, le Comité Syndical :

- Dit avoir débattu des orientations budgétaires pour l'année 2026.
- PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire.

Le secrétaire de Séance
M. DUFRENE Dave

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

Le Président du SMAPS
M. VIVIER MERLE Christian





SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DU PONT SOLLIÈRES

Services Assainissement Collectif et Non Collectif (SPANC)

524 Montée St Eloi - Liergues

69440 PORTE DES PIERRES DORÉES

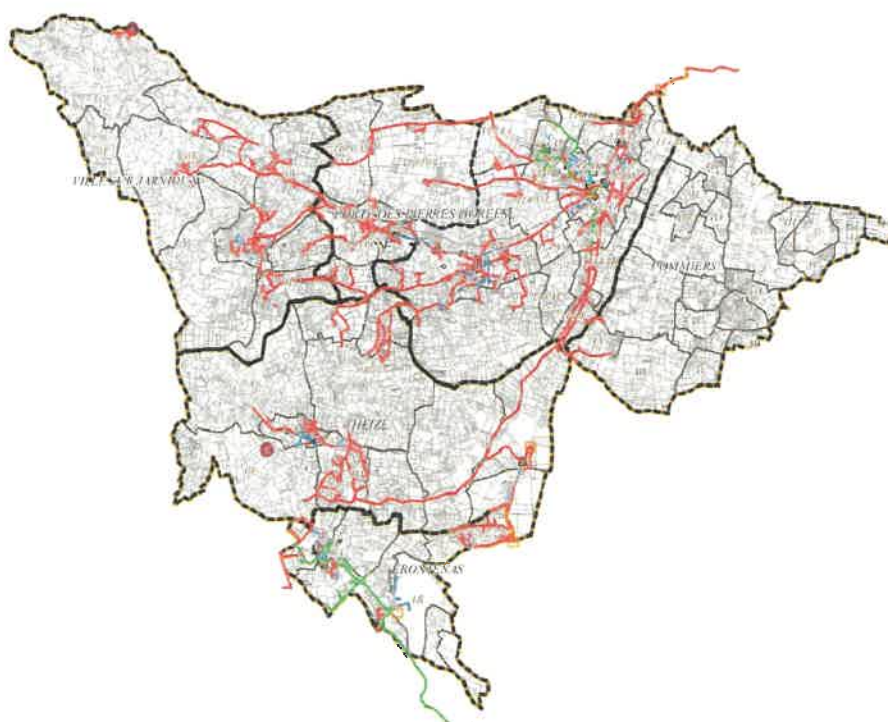
Tél : 04.74.65.84.33

@ syndicat.assainissement@smaps.fr

Site internet : www.smaps.fr

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DU
PONT SOLLIÈRES (SMAPS)



1. CADRE RÉGLEMENTAIRE ET OBJET DU RAPPORT

Conformément aux articles **L.2312-1** et **D.2312-3** du Code général des collectivités territoriales, le présent rapport d'orientation budgétaire (ROB) est établi préalablement au vote du budget primitif 2026 du Syndicat Mixte d'Assainissement du Pont Sollières (SMAPS).

Ce rapport a pour objet : - de présenter aux élus la **situation financière** du syndicat ; - d'exposer les **orientations budgétaires** envisagées pour l'exercice 2026, en fonctionnement comme en investissement ; - de préciser les **engagements pluriannuels**, la structure de la dette et les perspectives d'évolution financière.

Le ROB ne revêt aucun caractère décisionnel. Sa tenue donne lieu à un débat en comité syndical et fait l'objet d'une délibération spécifique.

2. PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU SMAPS ET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Syndicat Mixte d'Assainissement du Pont Sollières (SMAPS), créé en 1992 et transformé en syndicat mixte fermé en 2015, exerce les compétences suivantes : - **Assainissement collectif** ; - **Assainissement non collectif (SPANC)**.

Il regroupe les communes de : Frontenas, Porte des Pierres Dorées (Liergues, Jarnioux, Pouilly-le-Monial), Pommiers (secteur Grange Huguet), Theizé, ainsi que la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (pour Ville-sur-Jarnioux).

Collectif : L'exploitation du service d'assainissement est assurée en **délégation de service public**, confiée à l'entreprise **CHOLTON** jusqu'en 2029.

INDICATEURS CLÉS – ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPQS 2024)

- 2 966 abonnés
- 250 510 m³ facturés
- 117 km de réseaux (eaux usées, pluviales et unitaires)
- 2 stations d'épuration
- Facture type (120 m³) : 397,69 € TTC
- Tarifs :

Assainissement :	Part du délégataire	Part de la collectivité
Partie fixe annuelle	20.72 €	38.48 €
Consommation de 0 à 120 m ³	0,359 €	2.15 €

	Prix de base	Destinataires
TVA	10 %	Trésor Public
Redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif	0.01 € /m ³	Agence de l'Eau

3. BILAN FINANCIER ET SITUATION BUDGÉTAIRE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS- BILAN

✓ **Épargne de gestion = 192 816,98 €**

Très bon niveau d'épargne de gestion

Le service **dégage une marge importante**

Les recettes tarifaires couvrent largement les charges de gestion

Le fonctionnement est **sain et équilibré**

C'est un **point très positif** pour un service d'assainissement.

✓ **Résultat financier = - 27 055,58 €**

Résultat financier négatif (logique)

La dette a un impact réel sur le budget

Les intérêts absorbent une partie de la richesse créée

Ce niveau reste **modéré** au regard de l'épargne de gestion.

✓ **Épargne brute / CAF = 165 761,40 €**

CAF solide

Capacité réelle à financer :

Les investissements

Le remboursement du capital

Bonne autonomie financière

Ratio utile :

CAF / Produits de service $\approx 21,2 \%$

Très bon niveau (au-dessus de 15 %, c'est confortable).

✓ **Épargne nette = 69 891,45 €**

Épargne nette positive

Le service :

Rembourse sa dette

Conserve une capacité d'investissement propre

Pas de dépendance immédiate à l'emprunt

Situation **saine et sécurisée**.

✓ **Encours de dette = 961 970,57 €**

Niveau de dette **significatif**, cohérent avec un service d'assainissement

À mettre en regard de la CAF

✓ **Capacité de désendettement $\approx 5,8$ ans**

Excellent niveau

< 8 ans : très sain

Forte crédibilité financière

Aucune alerte CRC

Le niveau d'endettement est **parfaitement soutenable**

✓ **Capacité d'emprunt = CAF disponible après dette $\approx 42 835$ €**

Capacité d'emprunt existante

Possibilité d'emprunter pour :

Renouvellement de réseaux

Investissements structurants

À condition de :

Conserver une CAF stable

Éviter une hausse excessive de l'annuité

Indicateur	Appréciation
Épargne de gestion	Très bonne
Résultat financier	Impact maîtrisé
Épargne brute / CAF	Solide
Épargne nette	Positive
Encours de dette	Significatif mais sain
Capacité de désendettement	Excellente (≈ 5,8 ans)
Capacité d'emprunt	Marge disponible

Ces indicateurs traduisent :

- un fonctionnement excédentaire ;
- une dette soutenable et maîtrisée compatible avec les projets à venir ;
- une capacité réelle à financer les investissements sans dégradation de l'équilibre financier.

BILAN DES TRAVAUX ET SUBVENTIONS

Localisation	Problématiques	Consistance travaux	MONTANT REALISES HT	MONTANT REALISES TTC	SUBVENTIONS ASSIETTE AERMC	ANNEE DE REALISATION	MANDATAIRES
LIERGUES - Rue des Places - rue du Ruisseau - DO6	apport d'Eau claire parasite	Mise en séparatif DN200 sur 400 ml et suppression du DO6	835 126 €	1 002 151 €	80 675 €	2024/2025	ALBERTAZZI / SADE
LIERGUES : secteur Château de l'Eclair : ITV réalisée en mars 2018 identifiant de très nombreuses anomalies		Pose d'un nouveau réseau EU sur 1450ml et reprise de 83 branchements et création d'un réseau d'eau pluviale			203 175 €		
			835 126 €	1 002 151 €	283 850 €	2024/2025	
VILLE SUR JARNIOUX - La Penière	Eaux claires parasites permanentes	Réhabilitation ponctuelle de réseau sur 757ml	51 823 €	62 188 €	19 653 €	2024/2025	DEBRUN TP
VILLE SUR JARNIOUX - Le Bourg à la Chapelle de Jarniaux	Eaux claires parasites permanentes	Réhabilitation ponctuelle de réseau sur 850.78ml			17 500 €		
			51 823 €	62 188 €	37 153 €	2024/2025	
FRONTENAS LE BOURG - Rue mairie - route - lavoir - Ecole	Eaux claires parasites permanentes	Mise en séparatif du secteur et réhabilitation sur 539.90 ml / réhabilitation du réseau d'eau pluvial sur 81 19ml	252 500 €	303 000 €	57 289 €	2024/2025	SADE / SOGEA
FRONTENAS LE BOURG - DO15	Eaux claires parasites permanentes	Centre bourg de Frontenas - suppression deux ans après la mise en séparatif du bourg (rue École - Mairie - Lavoir - Voute)					
			252 500 €	303 000 €	57 289 €	2024/2025	
SMAPS	Travaux divers	Mise à la côte tampon	1 068 €	1 281 €	- €	2025	divers
			1 140 517 €	1 368 621 €	378 292 €		
SMAPS	convention d'investissement STEP CAVBS	Elaboration d'une convention d'investissement entre le SMAPS et L'Agglomération de Villefranche (CAVBS) pour les travaux d'investissement du la STEP de Villefranche - versement annuel sur 35 ans		95 000 €		2025	CAVBS
SMAPS	convention d'exploitation réseau CAVBS	Renouvellement de la convention d'exploitation entre le SMAPS et la CAVBS - versement annuel		325 050 €		2025	CAVBS

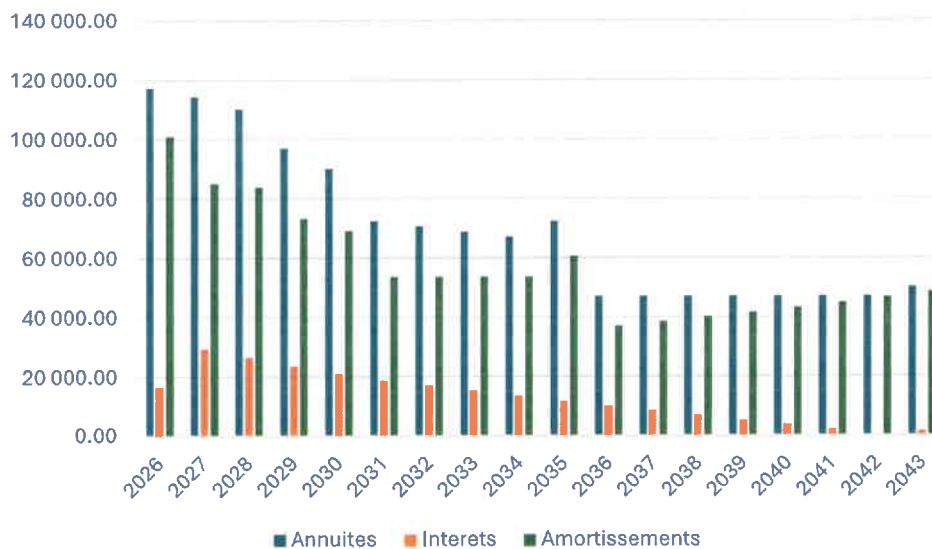
4. DETTE ET PERSPECTIVES D'ENDETTEMENT

La dette actuelle du syndicat est cohérente avec la nature capitalistique du service public d'assainissement.

Le profil d'extinction de la dette permet : - d'assurer le remboursement du capital ; - de conserver une **capacité d'emprunt résiduelle**, sous réserve du maintien d'une CAF stable.

Aucune alerte financière particulière n'est identifiée à ce stade.

Profil d'extinction de la dette



Année	Dette En Capital 1 Janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements
2026	961 970.57	117 343.43	16 287.31	101 056.12
2027	840 196.74	114 463.35	29 296.75	85 166.60
2028	755 030.14	110 187.87	26 373.38	83 814.49
2029	671 810.90	97 008.77	23 629.13	73 379.64
2030	598 431.26	90 203.44	21 001.17	69 202.27
2031	529 228.99	72 459.38	18 794.61	53 664.77
2032	475 564.22	70 684.99	17 020.22	53 664.77
2033	421 899.45	68 910.60	15 245.83	53 664.77
2034	368 234.68	67 136.21	13 471.44	53 664.77
2035	314 569.91	72 488.59	11 812.18	60 676.41
2036	253 893.50	47 085.46	10 003.40	37 082.06
2037	216 811.44	47 085.47	8 542.37	38 543.10
2038	178 268.34	47 085.46	7 023.77	40 061.69
2039	138 206.65	47 085.46	5 445.34	41 640.12
2040	96 566.53	47 085.46	3 804.72	43 280.74
2041	53 285.79	47 085.47	2 099.46	44 986.01
2042	8 299.78	47 085.46	327.01	46 758.45
2043	38 641.56	50 123.21	1 522.47	48 600.74

ETAT DE LA DETTE PAR ORGANISME

ORGANISME : CAISSE EPARGNE					
OBJET DE LA DEPENSE	debut / Fin échéances	N° CONTRAT	Montant emprunt	Dette en capital au 1er	Montant annuité sur l'exercice
9624947TRX2015	2015 / 2035	9624947TRX2015	500 000.00	250 000.00	31 208.13
A0110670 TRX 2010	2010 / 2030	A0110670	81 000.00	19 237.50	4 838.58
A0110A69 TRX 2010	2010 / 2030	A0110A69	250 000.00	62 500.00	15 196.10
A0125068 TRX FO 2025	2025 / 2044	A01255068	600 000.00	584 207.40	50 123.21
TOTAL ORGANISME CAISSE EPARGNE			1 431 000.00	915 944.90	101 366.02
ORGANISME : CAISSE FRANCAISE DE FINANCE LOCAL					
OBJET DE LA DEPENSE	début / Fin échéances	N° CONTRAT	Montant emprunt	Dette capital au 1er	Montant annuité sur l'exercice
MPH510976EUR TRX 2015	2015 / 2029	MPH510976EUR	21 048.76	7 386.84	1 937.09
MIN510984EUR TRX 2016	2016 / 2028	MIN510984EUR	164 068.44	38 638.83	14 040.32
TOTAL ORGANISME CFFL			185 117.20	46 025.67	15 977.41
TOTAL SELECTION			1 616 117.20	961 970.57	117 343.43

DETTE PAR USAGER

DETTE PAR USAGERS RESTANT DU	
Dette en capital au 1er janvier	961 970.57 €
Nombre d'abonnés (RPQS 2024)	2966
Dette/abonnés	324.33 €

DETTE PAR USAGER ANNEE 2026	
Annuité 2026	117 343.43 €
Nombre d'abonnés (RPQS 2024)	2966
Dette /Abonnés	39.56 €

5. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2026, les priorités portent sur :

- Mise à jour du schéma directeur d'assainissement ;
- la réalisation d'un diagnostic des eaux pluviales urbaines ;
- le dépôt de fiches actions dans le cadre du 12^e programme 2025–2030 de l'Agence de l'Eau RMC et du Contrat Eau et Climat porté par le SMRB ;
- la mise à jour du zonage d'assainissement, en cohérence avec les documents d'urbanisme ;
- la poursuite de la mise à jour du patrimoine de réseaux ;
- le renouvellement du contrat de maîtrise d'œuvre.
- solde des subventions du programme de l'Agence de l'Eau 2020 / 2024
- Subvention du Schéma Directeur d'assainissement (hors programme de l'Agence de l'Eau)

INVESTISSEMENT		DEPENSES		RECETTES	
BUDGET PREVISION	Commune	RAR 2025	BUDGET 2026	RAR 2025	BUDGET 2026
La Pénrière /Le bourg /La chenal	Ville sur Jarnioux				
Château de l'Eclair/ Les Places	Liergues	531.00 €			
Montée du Grillet	Liergues				
Bourg de Frontenas	frontenas			28 645.00 €	
Bourg de Ville sur Jarnioux	Ville sur Jarnioux	46 500.00 €	13 500.00 €		27 120.00 €
TRAVAUX SUP SDA ANNUEL	SMAPS	17 690.00 €	12 310.00 €		
Tampon mise a la cote	SMAPS	1 500.00 €	3 000.00 €		
Divers travaux	SMAPS	10 000.00 €			
Bourg de Frontenas					
TOTAL COMPTE 2315		76 221.00 €	28 810.00 €	28 645.00 €	27 120.00 €
RAR 2025 + 2315 ou 1311			105 031.00 €		55 765.00 €
Schéma directeur ASSAINISSEMENT + Diag EP URBAINES			300 000.00 €		150 000.00 €
marché bon commande ITV		4 057.00 €			
MO Mission complémentaires diverses			1 000.00 €		
TOTAL COMPTE 2031		4 057.00 €	301 000.00 €		150 000.00 €
RAR 2025 + 2031 ou 1311			305 057.00 €		150 000.00 €
Opé : compte de Tiers - Ville sur Jarnioux 2025-07		8 388.00 €			
TOTAL COMPTE 45 - COMPTE TIERS			8 388.00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT REEL			418 476.00 €		205 765.00 €

NOUVEAU PROGRAMME D'AIDES DES AGENCES DE L'EAU

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) a approuvé son 12^{ème} programme d'aides pour la période 2025–2030 « Sauvons l'eau ».

Le syndicat Mixte des rivières du Beaujolais (SRMB) s'associe à l'Agence de l'Eau RMC pour l'élaboration d'un contrat « Eau et Climat » qui permet aux collectivités du bassin versant ou bassin de vie de la SMRB d'intégrer le contrat → le SMAPS fait partie du périmètre défini.

Les contrats Eau et Climat proposent un plan d'actions sur un, deux ou trois des volets thématiques

Suivants :

- Milieux aquatiques et humides, biodiversité, et milieux marins le cas échéant ;
- Préservation de la ressource, partage de l'eau, sobriété des usages ;
- Pollution de l'eau (assainissement, gestion intégrée des eaux pluviales, substances).
 - Déconnexion des eaux pluviales de réseaux séparatifs, sans seuil de surface minimale.
 - Création ou réhabilitation de STEU, sans condition de zonage ni d'inscription au PAOT.
 - Création/extension/réhabilitation de réseaux d'assainissement sans condition de zonage ni d'inscription au PAOT.

Ils identifient, sur la base d'un diagnostic partagé avec l'agence, des actions permettant de

Répondre :

- Aux mesures prioritaires identifiées par le SDAGE et son PDM quand le territoire est concerné ;
- Aux enjeux d'adaptation au changement climatique identifié par le PBACC, en contribuant notamment sur le bassin Rhône-Méditerranée à relever les défis du plan.

ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement intégreront notamment : - les conventions avec l'agglomération ; - les charges d'exploitation courantes (énergie, loyers, personnel) ; - les frais administratifs et de gestion patrimoniale.

Les recettes de fonctionnement reposeront principalement sur :

- les redevances d'assainissement ;
- la PFAC ;
- les participations des communes pour la gestion des réseaux unitaires.

6. PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU SPANC - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le service public d'assainissement non collectif est géré par prestation de service confiée à l'entreprise **SOGEDO** jusqu'en 2028.

Il regroupe les communes de : Frontenas, Porte des Pierres Dorées (Liergues, Jarnioux, Pouilly-le-Monial), Pommiers (secteur Grange Huguet), Theizé, ainsi que la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (pour Ville-sur-Jarnioux).

Le spanc est compétent pour les contrôles des installations d'assainissement individuel :

- La conception et la réalisation des installations Nouvelles ou réhabilitées
- Le bon fonctionnement périodique
- Les ventes

INDICATEURS CLÉS – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (RPQS 2024)

- Le SPANC compte un parc d'environ 259 installations soit 414 abonnés du SPANC (4% du territoire)
- 0 contrôle de bon fonctionnement
- 5 contrôles de conception / 3 contrôles de réalisation
- 5 contrôles ventes

7. BILAN ET SITUATION BUDGÉTAIRE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

BILAN ET SITUATION BUDGETAIRE

Le Spanc présente un déficit de fonctionnement, une refonte du budget est prise en compte et sera appliqué en 2026

RESULTAT COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Résultat de clôture 2025 - CFU SPANC	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Resultat de l'exercice	2 955.44 €	2 290.00 €	-665.44 €
report de l'exercice N-1	-2107.9	0.00 €	
Résultat 2025	5 063.34 €	2 290.00 €	-2 773.34 €

Une augmentation des redevances visera à équilibrer le budget SPANC et prendre en compte plusieurs éléments :

- Temps de travail des agents sur le service (30%).
- Prise en compte de la TVA (10%).
- Frais administratifs annuels (forfait de 300 € pour le prestataire).
- Avenant du prestataire pour ajustement des prix.
- Réactualisation des tarifs qui n'a pas été faite depuis 2015.

8. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 – SPANC

ORIENTATIONS 2026

➤ Contrôles de bon fonctionnement

Dans le cadre de l'exécution du marché, le prestataire SOGEDO s'est engagé à réaliser 190 contrôles de bon fonctionnement sur l'année 2026.

Une communication spécifique sera adressée aux communes afin de présenter le dispositif, préciser les plannings d'intervention et rassurer les usagers sur le déroulement des contrôles.

➤ Fichier partagé – Intranet / Cloud

Afin d'optimiser la gestion des données et le traitement des dossiers, un site extranet dédié a été mis en place.

Le tableau de bord de suivi est en cours de mise à jour et sera progressivement enrichi au fil de l'avancement des contrôles.

➤ Numérotation des rapports et mise à jour des adresses

Dans un objectif de cohérence entre les rapports de contrôles et la facturation trimestrielle du prestataire, une nouvelle numérotation des rapports a été instaurée.

Par ailleurs, une mise à jour des adresses et des noms des usagers sera engagée au cours de l'année 2026, afin de fiabiliser la base de données du service.

➤ Secteur de Marquison

Le secteur de Marquison, identifié au schéma directeur d'assainissement, doit faire l'objet d'une étude de faisabilité, attendue de longue date.

3 scénarios sont actuellement envisagés :

- 1) Maintien en zonage d'assainissement non collectif : mise en conformité des installations par les usagers, avec accompagnement du SPANC ;
- 2) Passage en zonage d'assainissement collectif, impliquant :
 - ✓ Une extension du réseau d'assainissement, avec des coûts d'investissement très élevés et la nécessité d'installer une pompe de relevage.
 - ✓ Mise en place d'un filtre compact public mutualisé, nécessitant l'acquisition de foncier et un entretien assuré par la collectivité ; les usagers deviendraient alors usagers du service public d'assainissement collectif.

ÉVOLUTION TARIFAIRE PRESTATAIRE ET AVENANT

✓ Rencontre avec l'entreprise SOGEDO et AVENANT

Plusieurs réunions ont eu lieu en novembre avec l'entreprise SOGEDO, prestataire du SPANC, pour traiter :

- Les retards accumulés sur les contrôles de vérification depuis fin 2024.
- La modification du contrat de prestation relative aux tarifs.
- Marché initial (notifié en mars 2020) sans indexation ni révision tarifaire.

Difficultés rencontrées :

- Retards importants sur les prestations de 2024/2025.
- Manque de communication pénalisant pour le SPANC.
- L'entreprise a traversé une restructuration :
- Absence de personnel (arrêts de travail).
- Recrutement d'un technicien et d'un personnel administratif.

Engagements :

- Situation stabilisée depuis septembre 2025 : 2 techniciens opérationnels + 1 secrétaire administrative.
- Engagement pour 2026 : réaliser environ 190 contrôles pour rattraper le retard.

Résolutions :

- Inflation cumulée 2020-2024 : 13,7 %.
- Nécessité de revaloriser le prix des contrôles et d'introduire une formule d'actualisation à compter de 2026.
- Proposition initiale de SOGEDO : 130 € par contrôle périodique, jugée excessive.
- Contrainte légale : avenant limité à 10 % du montant initial (art. R3135-8 du code de la commande publique).
- Accord trouvé : contrôle périodique porté de 80 € HT → 93 € HT pour préserver l'équilibre financier du contrat.

CONTROLES	Nouveaux tarifs 2026			Pour mémoire ancien tarif	
	Prestataire		SPANC	Prestataire	SPANC
	HT	TTC	redevance forfaitaire		
Contrôle Bon fonctionnement périodique déjà diagnostiquées	90.00 €	99.00 €	125.00 €	78.00 €	88.00 €
Contrôle CONCEPTION	100.00 €	110.00 €	120.00 €	100.00 €	115.00 €
Contre étude - conception (nécessitant un déplacement sur la terrain)	80.00 €	88.00 €	90.00 €	80.00 €	88.00 €
contrôle REALISATION	110.00 €	121.00 €	135.00 €	110.00 €	130.00 €
Contre étude - Réalisation (nécessitant un déplacement sur le terrain)	100.00 €	110.00 €	120.00 €	100.00 €	115.00 €
VENTE ou 1ER DIAG	100.00 €	110.00 €	125.00 €	100.00 €	115.00 €
analyse rejet	85.00 €	93.50 €	95.00 €	85.00 €	95.00 €
Abscence			27.00 €		27.00 €
forfait annuel	300.00 €	330.00 €		300.00 €	

PERSPECTIVES FINANCIÈRES SPANC

Comme évoqué au point 7 l'augmentation des redevances vise à équilibrer le budget SPANC et prendre en compte plusieurs éléments :

- Temps de travail des agents sur le service (30%).
- Prise en compte de la TVA (10%).
- Frais administratifs annuels (forfait de 300 € pour le prestataire).
- Avenant du prestataire pour ajustement des prix.
- Réactualisation des tarifs qui n'a pas été faite depuis 2015.

Les tarifs restent en moyenne bas par rapport aux autres syndicats.

Le SMAPS assurera un suivi régulier via réunions et relai d'information sur les communes (Panneau Pocket).

Points spécifiques :

Moyenne d'augmentation : ~40 € par contrôle, soit pour un contrôle périodique tous les 8 ans : 15,60 € par an.

Calendrier de mise en œuvre :

Avenant au prestataire et nouvelle tarification : à compter du 1er janvier 2026.

Objectif : éviter un écart tarifaire et limiter l'impact sur le budget SPANC.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES SPANC

- Dépenses de fonctionnement 2026 : 16 855 €
- Recettes de fonctionnement 2026 : 16 855 €

Le budget SPANC demeure **équilibré**, sans section d'investissement.

7. CONCLUSION GÉNÉRALE

Pour l'exercice 2026, le SMAPS s'inscrit dans une stratégie de : - **stabilité financière** ; - **poursuite de l'investissement structurant** ; - **optimisation de la gestion des services** ; - **mobilisation des aides financières externes**.

Une **amélioration du fonctionnement et de la stratégie financière** est apportée au **service du SPANC**.

Le Président du SMAPS
M. VIVIER MERLE Christian

